

Votants : 74
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 juin 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 28 juin 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 27 juin 2016

ORGANISATION DE L'ESPACE – REALISATION DES INVENTAIRES ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAN

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Luc DELAGARDE, Jean-Michel BEAUDIC à Jérôme BALOGE, Dany BREMAUD à Jean BOULAIS, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Didier DAVID à Christian BREMAUD, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Gérard EPOULET à Nathalie SEGUIN, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Lucien-Jean LAHOUSSE, Guillaume JUIN à Christine HYPEAU, Jacqueline LEFEBVRE à Dominique SIX, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Serge MORIN à Monique JOHNSON, Sébastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Carole BRUNETEAU, Céline VALEZE à Marie-Christelle BOUCHERY

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN suppléé par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Simon LAPLACE, Elmano MARTINS, Rose-Marie NIETO

Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Gérard GIBAUT, Robert GOUSSEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOUR, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Sébastien PARTHENAY, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 27 JUIN 2016

ORGANISATION DE L'ESPACE – REALISATION DES INVENTAIRES ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAN

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Considérant que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, et par voie de conséquence le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Sèvre Niortaise Marais Poitevin (SAGE SNMP)¹ imposent aux communes constituant leurs bassins versants, de réaliser un inventaire communal des zones humides (ZH) afin de renforcer la protection de ces milieux ;

Considérant que la Commission Locale de l'eau (CLE) du SAGE Sèvre Niortaise-Marais poitevin a défini une méthodologie de réalisation de ces inventaires (validée en CLE le 1er juin 2010) que chaque commune doit respecter ;

Considérant que les inventaires ZH ont pour objectif de dresser un état des connaissances (localisation, étendue, fonctionnalité) des zones humides afin de garantir des modalités de gestion visant à préserver ces espaces à forts enjeux biologiques et hydrauliques ;

Considérant que les documents d'urbanisme, dont le futur PLUi-D de la CAN, doivent prendre en compte et intégrer les inventaires des zones humides;

Etant donné que sur le territoire de la CAN, 9 communes ont déjà réalisé leur inventaire ZH dans le cadre de l'élaboration de leur PLU ; 36 communes doivent donc réaliser leur inventaire ;

La CAN doit disposer, dans le cadre de la démarche d'élaboration du PLUi-D, des inventaires communaux ZH pour les 36 communes n'en ayant pas réalisé à ce jour.

Concernant les modalités de mise en œuvre des inventaires, le Conseil d'Agglomération a accepté par délibération du 27 juin 2016, que les communes délèguent à la CAN la réalisation des inventaires.

¹ Toutes les communes de la CAN se localisent sur le bassin du SDAGE Loire-Bretagne. Une spécificité existe quant à la commune de Brûlain dont le territoire est concerné à la fois par le SDAGE Loire-Bretagne et par le SDAGE Adour-Garonne. Dans le cadre des inventaires ZH qui seront menés sur la CAN, les modalités d'inventaires pour cette commune seront celles du SDAGE Loire-Bretagne et donc par voie de conséquence celles du SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin ; ceci ayant été validé avec les 2 agences de l'eau (Loire-Bretagne et Adour-Garonne).

La CAN, accompagnée techniquement par l'IIBSN, assurera le suivi administratif et technique du marché à passer pour la réalisation des 36 inventaires communaux (rédaction du cahier des charges, recrutement du prestataire, suivi de la prestation, ...).

A ce titre, il est proposé que la CAN, entame les dispositions nécessaires pour l'exécution de ces inventaires à savoir la passation et la conduite du marché d'étude.

Cette étude « Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau » s'organisera en 3 lots territoriaux, définis selon des critères physiques (paysages, pédologie, liens avec le Marais poitevin), croisés avec des enjeux d'urbanisation.

Composition de chacun des 3 lots :

lot	NOM_COM	secteur géographique
Lot 1	AMURE	Plaine calcaire et bordure du MP
	ARCAIS	Plaine et bordure de MP
	LE BOURDET	bordure du MP (Plaine sédimentaire)
	COULON	bordure du MP (Plaine sédimentaire)
	MAGNE	bordure du MP (Plaine sédimentaire)
	PRIN-DEYRANCON	Plaine calcaire et bordure du MP
	SAINT-GEORGES-DE-REX	Plaine calcaire et bordure du MP
	SANSAIS	bordure du MP (Plaine sédimentaire)
	VALLANS	bordure du MP (Plaine sédimentaire)
	LE VANNEAU-IRLEAU	bordure du MP (Plaine sédimentaire)
Total 1		10
Lot 2	BEAUVOIR-SUR-NIORT	Plaine calcaire
	BELLEVILLE	Plaine calcaire
	BOISSEROLLES	Plaine calcaire
	PRISSE-LA-CHARRIERE	Secteur sédimentaire
	LA FOYE-MONJAULT	Plaine calcaire
	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	bordure du MP (Plaine sédimentaire)
	MAUZE-SUR-LE-MIGNON	Plaine et bordure de MP
	PRIAIRES	Plaine calcaire
	LA ROCHENARD	Plaine calcaire
	SAINT-ETIENNE-LA-CIGOGNE	Plaine calcaire
	SAINT-SYMPHORIEN	Plaine et val
	THORIGNY	Plaine et val
	USSEAU	Plaine calcaire et bordure du MP
Total 2		13
Lot 3	BRULAIN	Secteur sédimentaire
	CHAURAY	Plaine calcaire
	FORS	Secteur sédimentaire
	GERMOND-ROUVRE	Plaine et socle (Massif armoricain)
	JUSCORPS	Secteur sédimentaire
	VOUILLE	Plaine et val
	SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE	Secteur sédimentaire
	SAINT-MAXIRE	Plaine et val
	SAINT-REMY	Plaine calcaire
	SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS	Secteur sédimentaire
	SCIECQ	Plaine et val
	VILLIERS-EN-PLAINE	Plaine calcaire
	SAINT-GELAIS	Plaine et val
	Total 3	

L'estimation financière globale du marché s'élève à un coût compris entre 235 000€ et 330 000€ TTC, avec une répartition par lot comme suit :

Lot 1 : 85 000€ à 117 000€ TTC ;

Lot 2 : 90 000€ à 128 000€ TTC ;

Lot 3 : 60 000€ à 85 000€ TTC ;

Enfin, les inventaires communaux des zones humides font l'objet de financements de la part de l'Agence de l'eau à hauteur de 60% du montant total de la prestation.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Autoriser le lancement de de la consultation « Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau »,
- Autoriser la signature des marchés et de tout autre document relatif à cette mission, à l'issue de la consultation,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter toute demande de financements dont celle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ainsi que tout document afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué